

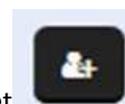
## Saisie d'une demande de subvention via DAUPHIN Budget prévisionnel, période et millésime, localisation .... Les bonnes pratiques !!



### BUDGET PREVISIONNEL : la sélection des financeurs

La partie PRODUITS, compte 74 – « SUBVENTIONS d'EXPLOITATION » doit être remplie avec la plus grande attention car **la sélection des financeurs conditionne l'acheminement de votre demande de subvention vers le bon service instructeur.**

74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00 € HT	
Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités	0,00 €	
Conseil-s Régional(aux)	0,00 €	
Conseil-s Départemental (aux)	0,00 €	
Communautés de communes ou d'agglomérations	0,00 €	
Commune(s)	0,00 €	
Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)	0,00 €	
Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	<input type="text"/>	 
L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	<input type="text"/>	 
Aides privées (fondation)	<input type="text"/>	 
Autres établissements publics	<input type="text"/>	 



Dans chacune des rubriques comportant l'onglet , il est possible d'intégrer une ligne et de sélectionner un ou plusieurs financeurs en cliquant sur cet onglet :

#### ETAT :

• Etat – Préfet de département – Mission Politique de la ville – DDCS 80 :  
taper 80

puis sélectionner dans la liste déroulante : **80-ETAT-POLITIQUE-VILLE**

• Etat – Préfet de région – Hauts-de-France :

taper HAUTS-DE-FRANCE

puis sélectionner dans la liste déroulante : **HAUTS-DE-FRANCE-POLITIQUE-VILLE**

#### COMMUNE(S) :

taper AMIENS (pour le CDV d'Amiens Métropole) ou ABBEVILLE (pour le CDV d'Abbeville)

puis sélectionner dans la liste déroulante : **AMIENS ou ABBEVILLE**

#### COMMUNAUTES DE COMMUNES ou D'AGGLOMERATIONS :

taper 80

puis sélectionner dans la liste déroulante : **80-CA AMIENS METROPOLE ou 80 CA BAIE DE SOMME**

#### CONSEIL-S REGIONAL(AUX) :

taper HAUTS-DE-FRANCE

puis sélectionner : **HAUTS-DE-FRANCE (Conseil régional)**

#### CONSEIL-S DEPARTEMENTAL(AUX) :

- taper 80 ou SOMME puis sélectionner : **80-SOMME (DEPT)**



## PERIODE ET MILLESIME :

### Subvention Politique de la Ville : Budget prévisionnel

- 1  
Préambule
- 2  
Critères d'éligibilité
- 3  
Votre tiers
- 4  
Votre dossier
- 5  
Récapitulatif

**Budget prévisionnel**

Précédent Suivant

Période : \* Annuelle ou ponctuelle

Millésime 2020

Dépenses
Recettes

Coût prévu Financement prévu

**Réalisation et évaluation**

Le décret n° 98-1048 du 18 novembre 1998 relatif à l'évaluation des politiques publiques prévoit que « L'évaluation d'une politique publique (...) a pour objet d'apprécier, dans un cadre interministériel, l'efficacité de cette politique en comparant ses résultats aux objectifs assignés et aux moyens mis en oeuvre ». La puissance publique ne peut donc pas subventionner un projet qui n'est pas possible d'évaluer (objectif/évaluation) au regard de l'utilisation des fonds publics. Il est donc nécessaire de définir des modalités d'évaluation réalistes et réalisables. De plus, ici encore, montrer que l'évaluation a été anticipée et prise en considération est un indice de qualité du projet présenté.

Date ou période de réalisation : \* 01/01/2020 au 31/12/2020

Evaluation : \*
 

- 1/ Indicateur : nombre de demandeurs d'emploi ayant retrouvé un emploi de même catégorie, dans les 6 mois
- Méthode d'évaluation : enquête téléphonique dans les 6 mois de la fin de parcours
- 2/ Indicateur : Efficacité - nombre de participants ayant obtenu au moins un SDJ
- Méthode d'évaluation : synthèse périodique des comptes-rendus des animateurs emploi
- 3/ Indicateur : Adhésion - taux de présence aux séances d'accompagnement
- Méthode d'évaluation : synthèse des feuilles de présence
- 4/ Indicateur : satisfaction des participants
- Méthode d'évaluation : synthèse des questionnaires de satisfaction réalisés par les participants en fin de parcours

**Précisions sur les bénéficiaires**

Nombre total de bénéficiaires : \* 200

**Responsable de l'action**

Nom : \* DUPONT

Prénom : \* JEAN

Fonction : \* ANIMATEUR EMPLOI  
Vous pouvez saisir encore 34 caractères.

Courriel : \* j.dupont@augreduvent.com

Téléphone : \* 06 06 07 08 09

Précédent Enregistrer Suivant



## MILLESIME

**Pour l'appel à projets 2022, taper 2022 car**

Vous répondez à l'appel à projets Politique de la ville 2022

Votre projet se déroule en 2022

**Période :** votre action se déroule en année civile ou en année scolaire, sélectionner ANNUELLE

## DATE OU PERIODE DE REALISATION

L'action doit impérativement débiter au cours de l'exercice 2022



## LOCALISATION(S) DU DOSSIER :

Il s'agit du ou des quartiers prioritaires de la politique de la ville dont **les habitants sont les bénéficiaires du projet.**

Exemple : une action se déroule dans les Pyrénées (VVV) mais bénéficie aux habitants du quartier « Périmètre Nord de Ville » de Tarare, vous sélectionnez ce quartier

### • Localisation(s) du dossier

Zone géographique \*

Hiérarchie quartier : National / Région / Département / EPCI / Commune / Quartier

Localisations \*

Recherche



Dans la partie Localisations\*, taper directement le quartier prioritaire des bénéficiaires concernés par votre projet :

- Le contrat de ville de la Communauté d'agglomération Amiens Métropole couvre 6 quartiers prioritaires : Amiens Nord, Étouvie, Salamandre-Marcel Paul, Philéas Lebesgue-Condorcet, les Parcheminiers et Pierre Rollin,
- Le contrat de ville d'Abbeville couvre 3 quartiers prioritaires : L'Espérance, Soleil Levant, Les Argillières.

Vous pouvez sélectionner plusieurs quartiers.

Vous pouvez annuler en cliquant sur la 



## **ET POUR FINIR QUELQUES CONSIGNES SUPPLEMENTAIRES :**

- Je me connecte à mon Espace DAUPHIN avec mon identifiant et mon mot de passe ..... il s'agit de données personnelles, il convient donc de les noter pour ne pas les perdre !
- Je mets à jour, sur mon Espace DAUPHIN, les informations relatives à la structure :  
Pour tout changement (Présidence, adresse du siège social, coordonnées bancaires ....), il est nécessaire de prévenir également par mail l'Unité Politique de la ville – DDCS de la Somme et la Direction de la politique de la ville d'Amiens Métropole.
- Dans la partie DESCRIPTION, je veille à décrire mon projet de manière synthétique tout en étant précis sur le déroulé :  
Ne pas préciser l'historique de l'association,  
Ne pas développer l'ensemble des activités menées par l'association,  
Ne pas reprendre les éléments du bilan N-1 (les services instructeurs ont été destinataires de votre ou de vos bilans N-1),  
Ne pas utiliser l'intégralité de l'espace dédié à la description de l'action.
- Dans la partie OBJECTIFS, je fixe 5 à 6 objectifs maximum :  
Les objectifs sont des verbes à l'infinitif,  
Les objectifs doivent être des objectifs qualitatifs et quantitatifs
- En cas de renouvellement d'action, je pense à la fonction Dupliquer tout en veillant à actualiser :  
Les éléments relatifs à mon action,  
Le millésime et les dates de réalisation de l'action,  
Le budget prévisionnel.
- Si je bénéficie d'une CPO en cours, je n'ai pas besoin de redéposer de dossier sur DAUPHIN ☺